

# **Rapport d'activité 2012 du SAP**

## **SAP : an 8**

L'année 2012 fut l'année de la consolidation des relations officielles entre La Poste et le Syndicat Autonome des Postiers, reconnu le 3 novembre 2010. Notre croissance en membres continue et nous avons pu accueillir 86 nouveaux membres. Nous sommes maintenant environ 500 membres.

## **Politique postale**

La nouvelle législation postale a tombé le masque. Les privatisations et transformations en SA ont laissé la porte ouverte aux dégradations des conditions de travail et aux annonces de baisses de salaire. Pour rappel, nous étions le seul syndicat à nous opposer à la nouvelle loi sur la Poste.

Concernant la banque postale que nous combattions, le Syndicom et le PS ont retiré leur initiative. Mais le mal est fait. Postfinance est détachée de la Poste et se détachera toujours plus du Réseau des offices de poste.

## **Séances de rencontres avec La Poste**

Ces séances nous permettent de signaler les violations de la CCT sur le terrain. Beaucoup de questions ont trouvé des réponses, et beaucoup de dysfonctionnements ont été résolus. Quelques exemples en 2012:

- Les jours de compensation (C) sont considérés comme des jours de vacances, et le personnel n'a pas à rester à disposition de l'entreprise. Il ne peut pas être rappelé et venir travailler sans son consentement.
- Le temps de travail dans les Call Center a été corrigé et le personnel n'a plus à être sur place avant le début officiel du service.
- Certains temps d'essai étaient trop longs et contraires à la Loi. La Poste a corrigé les directives pour ramener ces temps d'essai à 3 mois.
- Le supérieur direct est compétent pour décider de l'organisation du repas « *Merci à tous* ». Nous conseillons d'utiliser ce budget chaque fin d'année.
- Le personnel au bénéfice d'un contrat TOC (taux d'occupation cadre) peut demander en tout temps de passer en contrat fixe ordinaire, au taux inférieur du cadre actuel.

Nous attendons toujours un effort de la Poste pour transmettre les directives et les informations au front, et surtout de s'assurer que les erreurs soient corrigées.

Nous comptons sur vous pour nous signaler des points problématiques dans vos régions.

## **Contributions au fonds de solidarité**

Avec la reconnaissance de la Poste, nous avons relancé la procédure contre la déduction de la contribution de solidarité aux membres du SAP. Nous estimons en effet que depuis notre reconnaissance nos membres n'ont plus à les payer. Nous attendions une réponse en 2012. La justice n'étant pas si rapide, nous ne la recevons qu'en 2013.

## **Cotisations 2012 et 2013**

L'assemblée générale 2012 avait décidé de porter la cotisation 2012 à 150.- par an. Mais nous avons décidé à la même occasion de prendre à notre charge 50.- de la contribution de solidarité perçue par La Poste à nos membres. Ce qui veut dire que ce que vous devez payer reste inchangé : 100.- pour l'année 2012. Certains ont versé 150.- par erreur, donc 50.- de trop. Pour les récupérer, ces personnes ne devront verser que 50.- en 2013 en le mentionnant dans les communications du versement.

### **Prochaine Convention collective de travail de La Poste**

Les négociations pour la future CCT Poste vont débiter l'an prochain. Nous avons approché les autres syndicats à plusieurs reprises afin d'unir nos forces. Tous les employés auraient avantage à ce que le SAP, et sa combativité reconnue, puisse participer à ces négociations. Malheureusement à chaque fois les autres syndicats nous ont répondu par la négative. Nous saisissons la commission de surveillance PostCom. A ce sujet nous vous avons envoyé en été une feuille de pétition. Tous les employés de la poste peuvent signer, également ceux qui ne sont pas membres du SAP. Veuillez nous la retourner au plus vite, et remplie si possible !

### **Système salarial et prime à la prestation**

La Poste a mis en place, avec la complicité des autres syndicats, depuis quelques années un système salarial discriminatoire à 2 vitesses. Il y a les « chanceux » qui voient chaque année leur salaire de base augmenter de la part de la prime à la prestation qui est englobée au salaire, et donc qui augmente le salaire de base de l'année suivante, et ceux qui ne reçoivent qu'un bonus unique, non intégré au salaire. Nous avons fait recours contre ce système inégal et opaque. Si la Poste ne revient pas en arrière, nous porterons ce cas devant le Tribunal administratif fédéral.

### **Défense des membres**

Beaucoup de cas ont pu être traité par un simple entretien avec le supérieur. Mais il est quelques fois nécessaire d'actionner les tribunaux. Ce que nous faisons sans crainte. Par exemple nous avons pu obtenir 5800.- pour un chauffeur. Pour un litige concernant les frais de déplacement d'une nettoyeuse ; mécontents d'un jugement des prudhommes, nous avons porté au Tribunal cantonal. Résultat : la nettoyeuse s'est vue recevoir plus de 5000.- de frais de déplacements.

En 2012 nous avons déposé une plainte pour mobbing et harcèlement dans un centre d'appel. Nos menaces ont contraint La Poste à ouvrir une enquête et changer de team 3 collègues. L'affaire est toujours en cours. Nous avons également un cas de licenciement abusif en suspens au Tribunal Administratif fédéral, que nous défendrons jusqu'au bout. Il n'est donc pas obligatoire d'être un syndicat avec des dizaines de milliers de membres pour défendre efficacement les employés, il suffit d'être déterminé.

### **Protection juridique privée avec Fortuna**

La Protekta avec qui nous collaborions depuis 2005 a décidé de ne plus concéder à des prix de faveur à nos membres. Nous avons donc résilié notre contrat spécial avec eux et nous nous sommes tournés vers une nouvelle protection juridique : Fortuna, qui a accepté de nous donner encore de meilleures conditions. Selon le nombre de contrats, nos membres pourront bénéficier de rabais allant entre 10 et 20 %. Ceux d'entre vous qui sont déjà auprès de Fortuna peuvent s'annoncer chez nous et nous ferons le nécessaire pour le rabais.

Syndicat Autonome des Postiers  
Case postale, 1963 Vétroz  
Décembre 2012